

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-huit mars deux mil quatorze à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 24 mars 2014 adressée par M. Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mmes et MM. ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, DE SOUSA Sandra, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, GOUTTESOULARD Stéphane, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, QUANTIN Hugues, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Secrétaire de séance : M. ARNAUD David

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Création des postes d'adjoints
- Election des Adjoints

M. Michel CHABRIER, doyen du Conseil Municipal, préside la séance. Il propose au Conseil Municipal qui l'accepte, de désigner M. David ARNAUD, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé :

ELECTION DU MAIRE :

M. Michel CHABRIER demande s'il y a des candidats. M. Jean-Pierre HEBRARD propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est relevée.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

VOTE : POUR : 15 M. Jean-Pierre HEBRARD
 BLANCS : 4

M. Jean-Pierre HEBRARD est élu Maire de la commune à la majorité.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS :

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code général de collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq

M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire propose la création de 5 postes d'adjoints, en respectant la parité hommes femmes au sein du bureau.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de cinq postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS :

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée :

Liste « Saint-Beauzire Autrement » Candidat au poste d'adjoint :

M. DAUZAT Christian
Mme SOUBEYROUX Valérie
M. LAURENDEAU Patrick
Mme PARET Christine
M. QUANTIN Hugues

La liste « Saint-Beauzire Autrement » ayant obtenu 15 voix en sa faveur, M. Jean-Pierre HEBRARD déclare élu :

M. DAUZAT Christian	1 ^{er} adjoint
Mme SOUBEYROUX Valérie	2 ^{ème} adjoint
M. LAURENDEAU Patrick	3 ^{ème} adjoint
Mme PARET Christine	4 ^{ème} adjoint
M. QUANTIN Hugues	5 ^{ème} adjoint

Je vais maintenant déclarer ce premier conseil municipal clos.

La séance est levée à 20 heures 30.

DÉLIBÉRATIONS

	Election du Maire
	Création des postes d'adjoints
	Election des adjoints

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ARNAUD David	
BARGHOUT Christine	
BASSE Corinne	
BRESSON Séverine	
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	
DE SOUSA Sandra	
FOURNIER Michel	
GARCIA Amélia	
GOUTTESOULARD Stéphane	
HEBRARD Jean-Pierre	
JENTHON Thierry	
LAURENDEAU Patrick	
PARET Christine	
PASCANET Serge	
QUANTIN Hugues	
ROUGIER Mireille	
SALA Géraldine	
SOUBEYROUX Valérie	

